



# La feuille de La Heunière N° 61

Mai 2021



*Jérôme Foucher, Maire*

Bonjour à toutes et à tous,

Comme annoncé dans la précédente communication, Il me semble important de vous présenter, en toute transparence, le budget finalisé de notre commune pour 2021.

Lors de la prise de fonction de la nouvelle équipe municipale, les comptes budgétaires 2020 avaient été préparés à l'équilibre de fonctionnement par l'ancienne mandature sous la responsabilité de Mr SAMSON. Cette reprise de comptes sains et équilibrés nous a alors permis de ne pas augmenter les impôts locaux fonciers bâtis et non bâtis en 2020.

Pour ce nouveau budget 2021, certains éléments ont un impact significatif sur les dépenses, le plus important étant l'augmentation de la participation de la commune au SIVOS scolaire ( 54 enfants et 90 000 euros de budget pour La HEUNIERE).

Bien que certains postes aient été revus à la baisse, la décision d'augmenter de 2 points les impôts fonciers bâtis et non bâtis s'est imposée, afin d'obtenir un équilibre des comptes de fonctionnement. Néanmoins, il est important de souligner que ces taux d'imposition demeurent inférieurs à la moyenne départementale et régionale.

Au regard des budgets qui vous sont présentés, vous conviendrez qu'il est impératif de prioriser les travaux à réaliser dans notre commune et la liste est importante ( travaux de voiries, réhabilitations des bâtiments communaux, amélioration du cadre de vie avec une aire de jeux pour les enfants, un terrain de pétanque, la sécurisation du village ...). Soyez assurés que nous mettons tout en œuvre pour mener à bien ces projets mais comme dit le proverbe « Paris ne s'est pas fait en un jour ».

Par ailleurs, La situation géographique de notre village devient un enjeu et une opportunité que nous devons saisir. En effet, comme vous le savez certainement La Heunière se situe près d'un carrefour économique naissant, et nous devons nous inscrire dans cette dynamique, c'est pour cela que lors de l'élaboration du nouveau Schémas de Cohésion Territoriale mis en place par Seine Normandie Agglomération, j'ai demandé à la commission technique et urbanisme du conseil municipal de travailler sur la modification de notre PLU pour proposer une zone d'activité professionnelle qui sera située de l'autre côté de l'autoroute, côté Vernon. Celle-ci deviendra la zone dite « Nord ». Ce projet nous permettrait d'obtenir des rentrées financières et par conséquent nous donner une plus grande marge de manœuvre pour des projets plus ambitieux pour notre commune.

C'est donc avec objectivité et tournés vers l'avenir que nous poursuivons la mission que vous nous avez confiée. Je vous souhaite une bonne lecture.

Le Maire  
Jérôme FOUCHER

## Comprendre le budget

Le budget se présente en **deux parties**, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Dans les documents prévisionnels, **chacune de ces sections doit être présentée en équilibre**, les recettes égalant les dépenses.

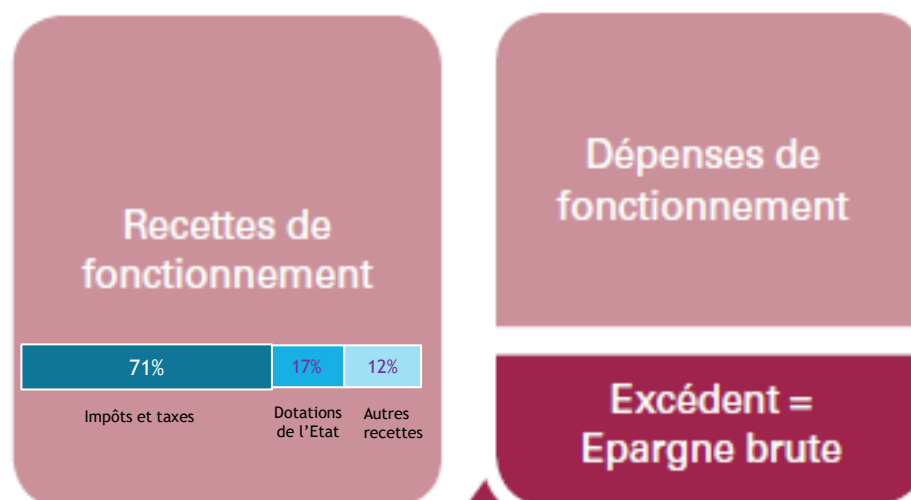
**La section de fonctionnement** retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à **la gestion courante des services** de la collectivité.

L'excédent de recettes par rapport aux dépenses dégagé par cette section est appelé « épargne brute ».

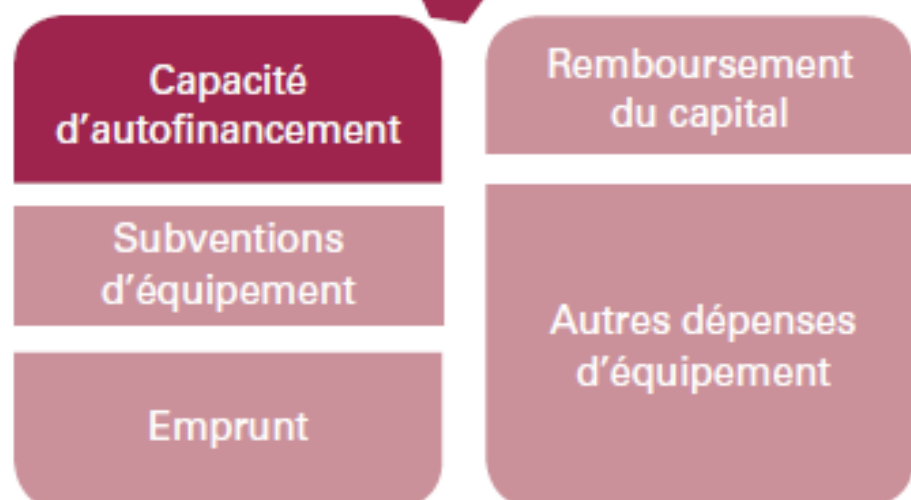
Elle est utilisée en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant « l'épargne nette » qui peut permettre d'alimenter le financement des investissements prévus par la collectivité.

**La section d'investissement** présente les **programmes d'investissements** nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources permanentes de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par définition, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

### La section de fonctionnement



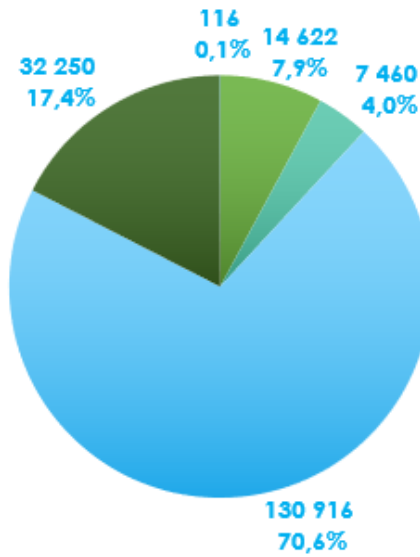
### La section d'investissement



## Section de fonctionnement 2021

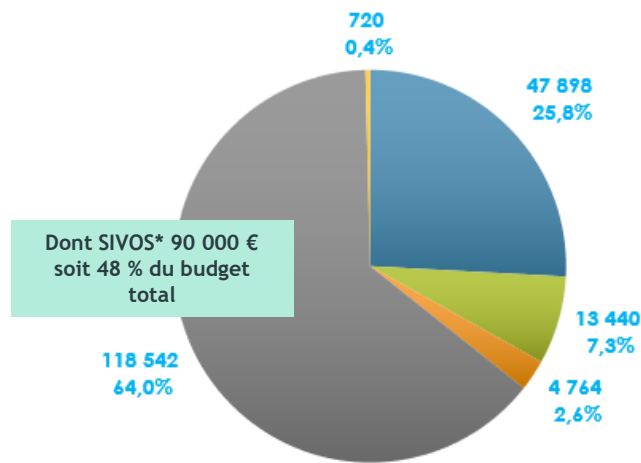
### Recettes

#### Synthèse



- Excédent antérieur reporté
- Produits des services du domaine
- Impôts et taxes
- Dotations / subventions
- Produits exceptionnels

### Dépenses

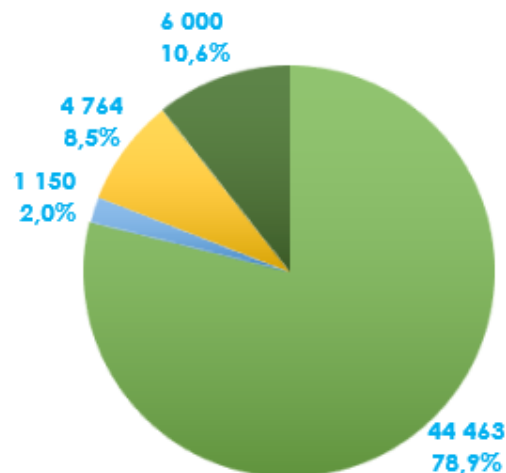


- Charges à caractère générale
- Charges de personnel
- Dotation aux amortissements
- Autres charges de gestion courante
- Charges Financières

\*SIVOS = Ecole

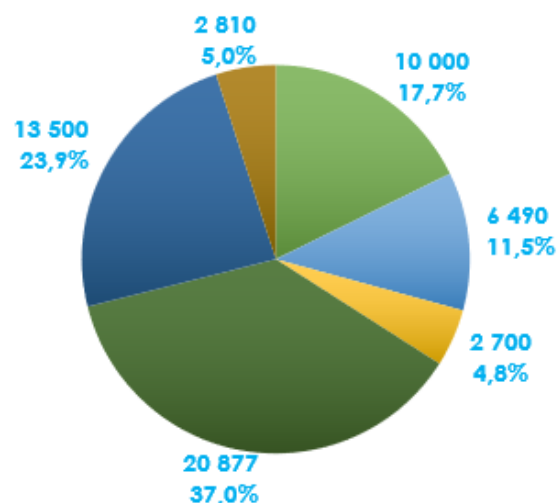
## Section d'investissement 2021

### Recettes



- Excédent antérieur reporté
- Ventes parts sociales agricoles
- Transfert fonctionnement
- Taxes d'aménagement

### Dépenses



- Dépenses imprévues
- Emprunts et dettes assimilées
- Cessions de licences (logiciels)
- Travaux
- Réhabilitation Mairie
- Décorations de Noël

**BUDGET MUNICIPAL : FAIRE TROIS FOIS PLUS AVEC DEUX FOIS MOINS**



## Animation comité des fêtes



Après 2 changements de date et l'attente de mesures de déconfinement nous voilà engagés dans l'organisation très attendue de la 11ème foire à tout de La Heunière pour le Dimanche 4 Juillet 2021.

Même si l'organisation sera similaire à l'édition 2019, l'équipe travaille à l'aspect sanitaire au niveau de la Buvette avec un cheminement des usagés et le conditionnement des repas repensés.

Alors que les réservations entrent dans le dernier mois, le nombre d'inscrits évolue très vite, ce qui est une excellente nouvelle et la preuve que l'attente de ressortir et retrouver une vie "normale" est là, c'est donc avec un engouement encore plus important que l'équipe s'attelle à préparer ce retour.

Vos enfants pourront, eux, profiter de structures gonflables durant cette journée.

A l'occasion de cette brocante, le stationnement et la circulation seront interdits durant 24h dans plusieurs rues heunieroises (Rues du Vieux puits, de l'Ancienne Forge, du Buisson Marie, de la République et du Heurre). Pour des raisons de sécurité et d'organisation, les habitants concernés seront informés en détails dans quelques jours par le comité des fêtes qui s'excuse par avance de l'éventuelle gêne occasionnée les 3 et 4 juillet 2021 mais indispensable pour l'organisation d'un évènement qui fait aussi découvrir notre village dans lequel le comité des fêtes est actif depuis 1978.

Enfin, nous profitons du retour progressif des évènements festifs, repas... pour vous rappeler que le comité des fêtes propose à la location de la vaisselle et des tables.

Rendez-vous le 4 juillet !

## Actualités - Informations



Le conseil municipal vous rappelle les deux dates des élections départementales et régionales et l'importance de venir voter. Soyez assurés que toutes les mesures de sécurité sanitaire seront mises en place et respectées.

D'ailleurs, il vous est vivement recommandé de vous munir de votre propre stylo.



les activités bruyantes (tonte, travaux, bricolage...) sont autorisées  
– du lundi au vendredi: 8h30 à 12h et 14h30 à 20h  
– le samedi de 9h à 12h et 15h à 19h  
– dimanche et jours fériés: 10h à 12h

Pour rappel le brûlage des déchets est interdit !



Le conseil municipal présente ses sincères condoléances aux familles de :  
Mme Colette Varen, décédée le 17/04/2021 à l'âge de 85 ans  
M Jean Samson décédé le 06/05/2021 à l'âge de 101 ans

Permanence :  
Vendredi de 17h30 à 19h00  
**Nouveau !** Un samedi / mois de 09h à 11h